

Introduction

Conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, le Groupe BPCE a élaboré un schéma pluriannuel sur la période 2025-2027 pour la mise en accessibilité des services numériques de l'ensemble de ses entités, dont Xpollens.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce schéma pluriannuel en cohérence avec le niveau de maturité de chaque entité du Groupe BPCE, celui-ci doit être décliné en plan d'actions annuel par ces dernières.

Le présent plan d'actions annuel de Xpollens concerne l'année 2025. Il définit à son échelle, en cohérence avec les ambitions définies par le Groupe BPCE :

- Le périmètre d'actions et son état de conformité,
- Les moyens humains et budgets alloués pour la mise en œuvre des actions à réaliser sur l'année,
- Les actions planifiées sur l'année.

Le plan d'actions pourra être mis à jour au cours de l'année dans le cadre de la gouvernance en place et fera l'objet d'un bilan à son issue.

Gouvernance

La gouvernance de la mise en accessibilité du Groupe BPCE repose sur une filière accessibilité créée afin de :

- Veiller à la conformité réglementaire.
- Définir les ambitions du Groupe et les actions prioritaires à mener, suivre et piloter l'application des normes d'accessibilité par toutes les entités du Groupe.
- Améliorer l'expérience utilisateur des clients et collaborateurs du Groupe BPCE.
- Permettre une efficacité opérationnelle.

Cette filière est constituée de plusieurs acteurs qui portent ensemble les enjeux du handicap et de l'accessibilité numérique.

Parmi ceux-ci, le référent accessibilité local est le point d'entrée de son entité pour garantir la conformité et l'amélioration continue de l'accessibilité numérique. En lien avec les autres acteurs de la filière accessibilité du Groupe, il a pour principales missions de :

- Veiller au respect des normes d'accessibilité.
- Piloter la mise en accessibilité.
- Sensibiliser les différents services (achats, IT, communication, RH, etc.) aux exigences d'accessibilité numérique.

État de conformité du périmètre d'action

Comme indiqué dans le schéma pluriannuel du Groupe BPCE, son champ d'application défini à date est le suivant :

- Grand public : sites institutionnels et réseaux sociaux.
- Clients particuliers : sites et espaces clients web et mobile, contrats et documents numériques.
- Périmètre collaborateur : socle commun à l'ensemble d'entre eux, à commencer par les outils du quotidien RH, Workplace et Communication.

Pour l'année en cours, les actions de mise en accessibilité de Xpollens couvriront ainsi le périmètre suivant pour son entité :

-
- Grand public : 1 site et application
 - Clients particuliers : 0 site et application
 - Collaborateurs : 0 site et application

Soit un total de 1 service numérique.

Moyens humains et Budget alloués

Ressources humaines

Les ressources humaines pour la mise en accessibilité des services numériques du Groupe BPCE correspondent à ce jour aux membres de la filière accessibilité dont fait partie le référent accessibilité local de Xpollens, avec la contribution à temps partiel de plus de 50 personnes.

Les collaborateurs de **Xpollens** seront mobilisés en fonction de leurs compétences, dans le cadre des actions planifiées.

Formation

Afin d'assurer une accessibilité optimale et pérenne de ses services numériques Xpollens s'assure de la montée en compétences de ses équipes.

Ainsi, sur l'année 2025, des sessions de formation seront planifiées selon les priorités identifiées en accord avec les ambitions du Groupe.

L'ensemble des collaborateurs de Xpollens sera par ailleurs régulièrement sensibilisé aux enjeux du handicap et de l'accessibilité numérique.

Budget

L'enveloppe budgétaire dédiée à la réalisation des actions planifiées dans le présent plan annuel 2025 est estimée à 15 000 €.

Actions planifiées sur 2025

Pour l'année 2025, Xpollens a planifié les actions suivantes :

Type	Action	Responsable	Échéance	Avancement	Résultat	Commentaire
Gouvernance	Mise en place d'une procédure de gestion des réclamations sur l'accessibilité numérique	Référent accessibilité/Responsables application concernés	T4 2025	A faire		
Communication	Mise en oeuvre des règles et bonnes pratiques d'accessibilité relatives à la contribution éditoriale	Référent accessibilité/Responsables application concernés	T4 2025	A faire		
Mise en accessibilité de <i>xpollens.com</i>	Audit de conformité au RGAA de <i>xpollens.com</i>	Référent accessibilité local/Responsable application concerné	T4 2025	A faire		
Mise en accessibilité de <i>xpollens.com</i>	Remédiation des problèmes d'accessibilité numérique de <i>xpollens.com</i> /Amélioration de l'accessibilité numérique de <i>xpollens.com</i>	Référent accessibilité local/Équipe projet compétente	T4 2025	A faire		
Achats et relations prestataires	Ajout d'exigences sur l'accessibilité numérique pour les achats de services numériques	Référent accessibilité local/Service achats	T4 2025	A faire		

Socle de compétences	Définition d'un plan de formation dédié à l'accessibilité numérique	RH	T4 2025	A faire		
Plan d'actions annuel	Rédaction du bilan de l'année	Référent accessibilité local	T4 2025	À faire		
Plan d'actions annuel	Élaboration du plan d'actions annuel 2026	Référent accessibilité local	T4 2025	À faire		
Gouvernance	Évaluation des besoins humains et financiers pour l'accessibilité numérique en 2026	Référent accessibilité local/Direction/Équipes projets numériques	T4 2025	A faire		

Version du document

Version du document	Date de publication	Commentaire
Version initiale	19/06/2025	